

PERSO & CO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 Euros

Siège social : 26 rue de Paris - 92110 CLICHY

R.C.S Nanterre 411.302.342

**Extrait du procès-verbal des
délibérations de l'assemblée générale ordinaire
en date du 30 juin 2025**

Deuxième résolution

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 47 416 Euros, et propose d'affecter ce résultat au poste report à nouveau.

Le poste report à nouveau qui s'élevait à - 78 102 Euros s'élèvera, compte tenu de cette affectation, à la somme de - 30.686 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme à l'original par
le Gérant
Monsieur Jean-François Personnaz.

PERSO & CO

Numéro SIRET : 41130234200034

26 RUE DE PARIS
92110 CLICHY

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sommaire

Bilan et Resultat Simplifie	1
Liasse 25 IS RN	7

Bilan et Resultat Simplifie

PERSO & CO

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 925	4 925				
Immobilisations corporelles	448 261	369 028	79 233	21,90	102 425	28,46
Immobilisations financières	27 942		27 942	7,72	26 449	7,35
ACTIF IMMOBILISÉ	481 127	373 953	107 174	28,62	128 874	35,81
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	16 914		16 914	4,67	17 111	4,75
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	72 713		72 713	20,10	57 859	16,08
Autres créances	76 501		76 501	21,14	68 396	19,01
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 835		6 835	1,89	8 797	2,44
Caisse	81 668		81 668	22,57	78 830	21,91
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	254 630		254 630	70,38	230 991	64,19
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	735 758	373 953	361 805	100,00	359 865	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel (dont versé : 15 000)	15 000	4,15	15 000	4,17
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	762	0,21	762	0,21
Réserves réglementées	245	0,07	245	0,07
Autres réserves				
Report à nouveau	-78 103	-21,56	-85 995	-23,89
Résultat de l'exercice	47 416	13,11	7 893	2,19
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-14 680	-4,05	-62 096	-17,25
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	31 504	8,71	61 276	17,03
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	60 969	16,85	55 371	15,39
Autres dettes	284 012	78,58	305 314	84,84
Produits constatés d'avance				
DETTES	376 484	104,05	421 961	117,26
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	361 805	100,00	359 865	100,00

PERSO & CO
COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
 Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises		1 085 415	81,12	1 336 325	86,61	-250 910	-18,77		
Production vendue biens									
Production vendue services		252 582	19,88	206 670	13,39	45 912	22,22		
Chiffres d'Affaires Nets		1 337 996	100,00	1 542 995	100,00	-204 999	-13,28		
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits		3 598	0,27	418	0,03	3 180	760,77		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		1 341 595	100,27	1 543 413	100,03	-201 818	-13,07		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		385 850	28,84	416 295	26,98	-30 445	-7,30		
Variation de stock (marchandises)		197	0,01	908	0,06	-711	-78,29		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		14 061	1,05	19 820	1,28	-5 759	-29,05		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes		305 639	22,84	310 156	20,10	-4 517	-1,45		
Impôts, taxes et versements assimilés		11 105	0,83	15 289	0,99	-4 184	-27,36		
Rémunérations du personnel		462 704	34,58	625 235	40,52	-162 531	-25,99		
Charges sociales		83 249	6,22	113 569	7,38	-30 320	-26,69		
Dotations aux amortissements		25 217	1,88	26 462	1,71	-1 245	-4,69		
Dotations aux provisions									
Autres charges		3 628	0,27	4 097	0,27	-469	-11,44		
Total des charges d'exploitation		1 291 649	96,54	1 531 831	99,28	-240 182	-15,67		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		49 946	3,73	11 582	0,75	38 364	331,24		
Produits financiers									
Produits exceptionnels									
Charges financières		797	0,06	1 241	0,08	-444	-35,77		
Charges exceptionnelles		1 732	0,13	2 448	0,16	-716	-29,24		
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		47 416	3,54	7 893	0,51	39 523	500,73		
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices									
Total des Produits		1 341 595	100,27	1 543 413	100,03	-201 818	-13,07		
Total des Charges		1 294 178	98,73	1 535 520	99,52	-241 342	-15,71		
RÉSULTAT NET		47 416	3,54	7 893	0,51	39 523	500,73		
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>					
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

PERSO & CO

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 925	4 925				
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 500		1 500	0,41	1 500	0,42
20510000 LOGICIELS	3 425		3 425	0,95	3 425	0,95
28050000 AMORT. CONC. & DROITS SIMILAIR.		1 500	-1 500	0,40	-1 500	-0,41
28051000 AMORT. CONC. & DROITS SIMILAIR.		3 425	-3 425	0,94	-3 425	-0,94
Immobilisations corporelles	448 261	369 028	79 233	21,90	102 425	28,46
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	61 868		61 868	17,10	60 662	16,86
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	15 816		15 816	4,37	15 816	4,39
21810000 INSTAL. GALES, AGENCT, AMNAGT.D	344 799		344 799	95,30	344 799	95,81
21811000 IMMOB. CONCEPTION LOGO	2 310		2 310	0,64	2 310	0,64
21830000 MATERIEL DE BUREAU	19 057		19 057	5,27	19 057	5,30
21840000 MOBILIER	4 410		4 410	1,22	3 591	1,00
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL		47 533	-47 533	-13,13	-43 311	-12,03
28155000 AMORTISSEMENT OUTILLAGE		15 816	-15 816	-4,36	-15 816	-4,38
28181000 AMORT. AGENCEM. & AMENAGEMENT		282 308	-282 308	-78,02	-262 929	-73,05
28181100 AMORT. IMMOB. LOGO		2 310	-2 310	-0,63	-2 310	-0,63
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU ET INFO.		17 951	-17 951	-4,95	-16 745	-4,64
28184000 AMORT. MOBILIER		3 110	-3 110	-0,85	-2 700	-0,74
Immobilisations financières	27 942		27 942	7,72	26 449	7,35
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	27 942		27 942	7,72	26 449	7,35
ACTIF IMMOBILISÉ	481 127	373 953	107 174	29,62	128 874	35,81
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	16 914		16 914	4,67	17 111	4,75
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	16 914		16 914	4,67	17 111	4,75
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	72 713		72 713	20,10	57 859	16,08
41100000 CLIENTS	72 713		72 713	20,10	57 859	16,08
Autres créances	76 501		76 501	21,14	68 396	19,01
42110000 SALARIES	3 246		3 246	0,90	1 135	0,32
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES	5 145		5 145	1,42	5 145	1,43
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/BENS ET SERV	67 811		67 811	18,74	57 180	15,89
44586000 ETAT TVA S/FACT. NON PARVENUES	298		298	0,08	4 935	1,37
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 835		6 835	1,89	8 797	2,44
51220000 CIC PERSO & CO 10448601	918		918	0,25	265	0,07
51220100 CIC - DELICE DE FA 10448603	851		851	0,24	2 902	0,81
51220500 BANQUE CE CPTÉ 540	971		971	0,27	5 617	1,56
51220600 BANQUE CE CPTÉ 377	4 094		4 094	1,13	13	0,00
Caisse	81 668		81 668	22,57	78 830	21,91
53100000 CAISSE	81 668		81 668	22,57	78 830	21,91
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	254 630		254 630	70,38	230 991	64,19
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	735 758	373 953	361 805	100,00	359 865	100,00

PERSO & CO

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 15 000) 10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	15 000	4,15	15 000	4,17
	15 000	4,15	15 000	4,17
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	762	0,21	762	0,21
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	762	0,21	762	0,21
Réserves réglementées	245	0,07	245	0,07
10620000 RESERVES DISPONIBLES	245	0,07	245	0,07
Autres réserves				
Report à nouveau	-78 103	-21,58	-85 995	-23,89
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DBITEU)	-78 103	-21,58	-85 995	-23,89
Résultat de l'exercice	47 416	13,11	7 893	2,19
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-14 680	-4,05	-62 096	-17,25
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	31 504	8,71	61 276	17,03
16400000 EMPRUNT 60K	20 267	5,60	35 291	9,81
16411000 EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE	11 236	3,11	25 985	7,22
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	60 969	16,85	55 371	15,39
40100000 FOURNISSEURS	59 181	16,36	25 600	7,11
40810000 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 788	0,49	29 771	8,27
Autres dettes	284 012	78,50	305 314	84,84
42110000 SALARIES	28 769	7,95	51 724	14,37
42620000 DETTES PR POUR CONGES A PAYER	11 622	3,21	36 020	10,01
43100000 SECURITE SOCIALE	64 239	17,76	93 196	25,90
43700000 AUDIENS	32 765	9,06	23 009	6,39
43741000 APICIL PREVOYANCE	1 961	0,54	2 104	0,58
43820000 DETTES PROVISIONNES CONGES PAY	1 445	0,40	4 292	1,19
43860000 ORG SOC-CHARGES A PAYER	3 012	0,83	2 962	0,82
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 232	0,34	731	0,20
44551000 TVA A DECAISSER	68 368	18,90	38 697	10,75
44572000 TVA COLLECTEE 5,5%	1 777	0,49	1 777	0,49
44574000 TVA COLLECTEE 10%	30 232	8,36	22 777	6,33
44575000 TVA COLLECTEE 20%	30 780	8,51	23 947	6,65
44700000 ETAT AUTRES IMPOTS TAXES	4 782	1,32	1 533	0,43
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	673	0,19		
45510000 C/C J.F. PERSONNAZ	2 355	0,65	2 545	0,71
Produits constatés d'avance				
DETTES	376 484	104,06	421 961	117,26
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	361 805	100,00	359 865	100,00

PERSO & CO

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises		1 085 415	81,12	1 336 325	86,61	-250 910	-18,77	
70700109 VENTES POSTO9 5.50 %				97 891	6,34	-97 891	-100,00	
70700209 VENTES POSTO9 10%		679 219	59,78	691 639	44,82	-12 420	-1,79	
70700210 VENTES GUINGUETTES 10%		123 585	9,24	180 292	11,68	-56 707	-31,44	
70700309 VENTES POSTO9 20%		151 062	11,29	219 499	14,23	-68 437	-31,17	
70731000 VENTES GUINGUETTES 20%		131 549	9,83	147 005	9,53	-15 456	-10,50	
Production vendue biens								
Production vendue services		252 582	18,88	206 670	13,39	45 912	22,22	
70832029 VENTES DELICES DE FA 5.50%				6 417	0,42	-6 417	-100,00	
70832030 VENTES DELICES DE FA 10%		152 429	11,39	200 253	12,98	-47 824	-23,87	
70832031 VENTES DELICES DE FA 20%		78 464	5,86			78 464	N/S	
70832032 VENTES DELICES DE FA 0%		21 689	1,62			21 689	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets		1 337 996	100,00	1 542 995	100,00	-204 999	-13,28	
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits		3 598	0,27	418	0,03	3 180	760,77	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		3 598	0,27	418	0,03	3 180	760,77	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		1 341 595	100,27	1 543 413	100,03	-201 818	-13,07	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		385 850	28,84	416 295	26,98	-30 445	-7,30	
60750000 ACHAT DE MARCHANDISE A 5.5%		300 558	22,46	360 582	23,37	-60 024	-16,64	
60790000 ACHAT DE MARCHANDISE A 20%		100 759	7,53	73 176	4,74	27 583	37,69	
60799900 AVANTAGES EN NATURE		-15 467	-1,15	-17 464	-1,12	1 997	11,43	
Variation de stock (marchandises)		197	0,01	908	0,06	-711	-78,29	
60370000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES		197	0,01	908	0,06	-711	-78,29	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		14 061	1,05	19 820	1,28	-5 759	-29,05	
60260000 ACHATS EMBALLAGES		14 061	1,05	19 820	1,28	-5 759	-29,05	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		305 639	22,84	310 156	20,10	-4 517	-1,45	
60400000 ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS		22 305	1,67	18 183	1,18	4 122	22,67	
60610000 ELECTRICITE		16 246	1,21	27 290	1,77	-11 044	-40,46	
60612000 FOURNITURES EAU		878	0,07	3 371	0,22	-2 493	-73,94	
60613000 FOURNITURES GAZOIL		3 028	0,23	7 591	0,49	-4 563	-60,10	
60614000 FOURNITURES CARBURANT				709	0,05	-709	-100,00	
60630000 ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT		53 781	4,02	73 535	4,77	-19 754	-26,85	
60640000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES				1 942	0,13	-1 942	-100,00	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		81 544	6,09	81 215	5,26	329	0,41	
61322000 LOYERS PARKING 35 RUE DE PARIS		1 100	0,07	1 100	0,07	-1 100	-100,00	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES		12 965	0,97	16 378	1,06	-3 413	-20,83	
61400000 CHARGES LOCATIVES & COPROPRIETE		8 296	0,62	2 480	0,16	5 816	254,52	
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		18 789	1,40	10 388	0,67	8 401	80,87	
61600000 PRIMES D'ASSURANCE		6 423	0,48	5 790	0,38	633	10,93	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		211	0,02	240	0,02	-29	-12,07	
62220000 COMMISSIONS ET COURTAGES SUR VENTES		18 143	1,36	6 128	0,40	12 015	196,07	
62260000 HONORAIRES		18 712	1,40	9 327	0,60	9 385	100,62	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		1 668	0,12	264	0,02	1 404	531,82	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS				5 297	0,34	-5 297	-100,00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES		2 740	0,20			2 740	N/S	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		7 628	0,57	10 403	0,67	-2 775	-26,86	
62570000 RECEPTIONS		12 514	0,94	7 850	0,51	4 664	59,41	
62600000 FRAIS POSTAUX		1 847	0,14	2 032	0,13	-185	-9,99	
62780000 FRAIS BANCAIRES		17 922	1,34	18 644	1,21	-722	-3,86	
Impôts, taxes et versements assimilés		11 105	0,83	15 289	0,99	-4 184	-27,36	

PERSO & CO

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	3 023	0,23	3 686	0,24	-663	-17,98
63330000 FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	4 099	0,31	5 609	0,36	-1 510	-26,91
63511000 C F E	3 379	0,25	3 046	0,20	333	10,93
63580000 IMPOTS AUTRES DROITS	604	0,05	2 948	0,19	-2 344	-79,50
Rémunérations du personnel	462 704	34,58	625 235	40,52	-162 531	-25,99
64100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	444 492	33,22	541 963	35,13	-97 491	-17,98
64110000 REMUNERATION DU GERANT	36 000	2,69	36 000	2,33	0	0,00
64120000 PERS CONGES PAYES	-24 398	-1,81	13 084	0,85	-37 482	-296,46
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	6 610	0,49	13 161	0,85	-6 551	-49,77
64143000 Indemnité de rupture conventionnelle			3 539	0,23	-3 539	-100,00
64144000 Indemnités de licenciement			17 468	1,13	-17 468	-100,00
Charges sociales	83 249	6,22	113 569	7,36	-30 320	-26,69
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	54 177	4,05	80 843	5,24	-26 666	-32,97
64532000 AUDIENS RETRAITE ARRCO	9 257	0,69	14 279	0,93	-5 022	-35,16
64533100 APIICIL PREVOYANCE	3 593	0,27	4 538	0,29	-945	-20,81
64580000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	1 479	0,11			1 479	N/S
64610000 URSSAF	14 332	1,07	9 309	0,60	5 023	53,96
64655000 MUTUELLE MATMUT	3 258	0,24	2 936	0,19	322	10,97
64800000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-2 847	-0,20	1 664	0,11	-4 511	-271,08
Dotations aux amortissements	25 217	1,88	26 462	1,71	-1 245	-4,69
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	25 217	1,88	26 462	1,71	-1 245	-4,69
Dotations aux provisions						
Autres charges	3 628	0,27	4 097	0,27	-469	-11,44
65160000 DROITS D'AUTEURS	3 439	0,26	3 552	0,23	-113	-3,17
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	189	0,01	545	0,04	-356	-65,31
Total des charges d'exploitation	1 291 649	96,54	1 531 831	99,28	-240 182	-15,67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	49 946	3,73	11 582	0,75	38 364	331,24
Produits financiers						
Produits exceptionnels						
Charges financières	797	0,06	1 241	0,08	-444	-35,77
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	797	0,06	1 241	0,08	-444	-35,77
Charges exceptionnelles	1 732	0,13	2 448	0,16	-716	-29,24
67120000 PENALITES ET AMENDES	1 732	0,13	2 448	0,16	-716	-29,24
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	47 416	3,54	7 893	0,51	39 523	500,73
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
Total des Produits	1 341 595	100,27	1 543 413	100,03	-201 818	-13,07
Total des Charges	1 294 178	96,73	1 535 520	99,52	-241 342	-15,71
RÉSULTAT NET	47 416	3,54	7 893	0,51	39 523	500,73
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Liasse 25 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55A du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>PERSO & CO</u>		1 1 2			
Adresse de l'entreprise <u>26 RUE DE PARIS 92110 CLICHY</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>			
Numéro SIRET * <u>4 1 1 3 0 2 3 4 2 0 0 0 3 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	4 925	AG	4 925	
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	77 685	AS	63 349	14 336
	Autres immobilisations corporelles AT	370 576	AU	305 679	64 897
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH	27 942	BI		27 942	
TOTAL (II) BJ		481 127	BK	373 953	107 174
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	16 914	16 914
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY	72 713	72 713
		Autres créances (3) BZ	CA	76 501	76 501
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Disponibilités CF	CG		88 503	88 503	
Charges constatées d'avance (3) * CH	CI				
TOTAL (III) CJ		254 630	CK	254 630	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Pénalités de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		735 758	LA	373 953
Remis : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
PERSO & CO		Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000.....)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	245
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(78 103)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 416
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(14 680)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 504
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EJ)	DV	2 355
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 969
	Dettes fiscales et sociales	DY	281 657
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régular.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	376 484
	Écarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	361 805
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	371 420	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL Exerth-scenaristes Janvier 2025

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		PERSO & CO				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N.						
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 085 415	FB		FC	1 085 415	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	252 582	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 337 996	FK		FL	1 337 996
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 598	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 341 595
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	385 850	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	197	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	14 061	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	305 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 105	
	Salaires et traitements *					FY	462 704	
	Charges sociales (10)					FZ	83 249	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements * (14)				GA	25 217
				} - dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 628	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 291 649
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	49 946	
opérations exceptionnelles	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	797	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	797	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(797)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	49 149	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PERSO & CO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7)		(VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		1 732
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 bis)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)		(VIII)		HH style="text-align: right;">1 732
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(1 732)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 341 595
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 294 178
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	47 416
BIENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	17 590
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	3 439	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:	facultatives	A6	3 258	
		obligatoires	A9	14 332	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	3 258	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
AMENDES ET PENALITES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			1 732		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise		PERSO & CO				Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consolidation à une réévaluation initiale au cours de l'exercice au gré du DGFIP		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	4 925	KE	KF
CORPORELLES	Terrains						KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9		KJ			KK	KL
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1		KM			KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP				KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	76 479			KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	347 109			KW	KX
	Matériel de transport *				KY				KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 648			LC	LD
	Emballages récupérables et divers *				LE				LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI	LJ
	Avances et acomptes						LK		LL	LM
	TOTAL III						LN	446 236	LO	LP
	FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				SG		8M	8T
		Autres participations				SU		8V	8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR	IS	
		Prêts et autres immobilisations financières				IT	26 449	IU	IV	
TOTAL IV						LQ	26 449	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	477 610	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						par virement de poste à poste		Régularisation finale * et déduction par suite de liquidation		
						1		4		
						par cession à des tiers ou rachat des titres ou rachat des services ou rachat d'une partie en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	4 925
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	LY
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA	MB
		Sur sol d'autrui				IR			MD	ME
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS				MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU				MM	MN
			Matériel de transport		IV				MP	MQ
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS	MT
			Emballages récupérables et divers *		IX				MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	NA
	Avances et acomptes						NC		ND	NE
	TOTAL III						IY		NG	NH
	FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				EZ		O0	M7
		Autres participations				IO		O0X	O0Y	O0Z
		Autres titres immobilisés				II		2B	2C	2D
		Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F	2G
TOTAL IV						I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		O0K	O0L	O0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PERSO & CO Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le soldé non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>PERSO & CO</u>										Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développements			CY			EL			EM			EN					
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE 4 925			PF			PG			PH 4 925					
TOTAL I			RK 4 925			RM			RN			RO 4 925					
Terrains			PI			PJ			PK			PL					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 59 127			QA 4 222			QB			QC 63 349					
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD 265 239			QE 19 379			QF 284 618					
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 19 444			QM 1 616			QN			QO 21 061					
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT					
TOTAL II			QU 343 811			QV 25 217			QW 369 028			QX 369 028					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			RN 348 736			RP 25 217			RQ 373 953			RR 373 953					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M0		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		R0		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		N9		N10		N11		N12		N13			
TOTAL I		R7		R8		R9		R10		R11		R12		R13			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions		Sur sol propre		Q9		Q10		Q11		Q12		Q13		Q14			
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		R10		R11		R12			
Inst. génc. agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		S10		S11			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles		Inst. génc. agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6			
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4			
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2			
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL		NM		NN		NO		NP		NQ		NR			
TOTAL III		NL		NM		NN		NO		NP		NQ		NR			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général net des coûts (NP + NQ + NR)		NW		NX		NY		NZ		NA		NB		NC			
Total général net des coûts (NS + NT + NU)		NW		NX		NY		NZ		NA		NB		NC			
Total général net des coûts (NW - NY)		NA		NB		NC		ND		NE		NF		NG			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																	
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8					
Primes de remboursement des obligations									SP			SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	5T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	5X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Expert-comptables Janvier 2025

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : PERSO & CO Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	27 942	UV	UW 27 942	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	72 713	72 713		
	Cotisation représentative de titres (Provision pour dépréciation établie en garantie * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 392	8 392		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	68 109	68 109	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX		VT	177 156	VU 149 214	VV 27 942	
	REVENUS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	31 504	26 439	5 064	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	60 969	60 969			
Personnel et comptes rattachés		8C	40 391	40 391			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	103 422	103 422			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	131 157	131 157		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 687	6 687		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 355	2 355			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	376 484	VZ 371 420	5 064		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	29 772		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Statif Experts-comptables Janvier 2025

Désignation de l'entreprise <u>PERSO & CO</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	214 126
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	49 148
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	164 978
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	164 978
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AI, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	13 067
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)				
			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AI, 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne W1	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>PERSO & CO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(85 995)	AFFECTIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	7 893			Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	OF	(78 103)		Report à nouveau	ZG				(78 103)						
	OUI : le total I doit nécessairement être égal au total II										TOTAL II	ZH				(78 103)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	22 305				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8						XQ	102 804				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	38 523				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES						ST	142 006				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	305 639				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	3 379				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS						9Z	7 726				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	11 105				
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	168 437				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	91 482				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *										OB	444 492				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK					
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 48 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA									Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD									Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOU pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PERSO & CO Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁽¹¹⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹²⁾						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹³⁾		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁴⁾						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PERSO & CO Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,8 % ²	
Plus nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a <i>novis</i> 0 bis du CGI) ³	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>novis</i> 0 bis du CGI) ⁴	

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=5+D+F-G-H
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BASE Experts-comptables janvier 2025

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PERSO & CO							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③	
		donnant lieu à complément d'impôt ⑤	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: PERSO & CO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	16,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 337 996	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	1 337 996
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 598	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	3 598
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	496 150	
Variation négative des stocks	OQ	197	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	114 892	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 628	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	614 867
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	726 727	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	726 727	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 337 996		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	16,00																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation	HR			/			/								/							

5402 Expans-comptables Janvier 2023

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant +

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 4 1 1 3 0 2 3 4 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PERSO & CO

ADRESSE (voie) 26 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PERSONNAZ Prénom(s) JEAN FRANCOIS

Nom d'usage [] % de détention 99,90 Nb de parts ou actions 998

Naissance: Date 26/05/1959 N° Département [] Commune MAISONS LAFFITTE Pays FRANCE

Adresse : N° 119 Voie BOULEVARD SAINT GERMAIN
Code Postal 75006 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 41130234200034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PERSO & CO

ADRESSE (voie) 26 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2025 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Décret d'octobre 2015</small>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
PERSO & CO 26 RUE DE PARIS 92110 CLICHY			
SIRET	4 1 1 3 0 2 3 4 2 0 0 0 3 4	M01 :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Services des traiteurs	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindicies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI <input checked="" type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		SAGE GENERATION EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
FIDEXIL 13 AVENUE ANATOLE FRANCE 92110 CLICHY Tél: 0176243411			
CGA/OMGA		Identité du déclarant	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) <input type="checkbox"/>			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date	Lieu
		26042025	CLICHY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire Écrant JEAN-FRANCOIS PERSONNA	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
<p>(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)</p> <p>(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant</p>				

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2025)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

PERSO & CO 26 RUE DE PARIS 92110 CLICHY
41130234200034
5621Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	49 148
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	49 148
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

